

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 03/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 116/19-07
Séance du 29 JUIL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE COLMAR 2EME PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I - 11^e/01 du 9 décembre 2005, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2006-2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de COLMAR, la 2^{ème} programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 1 681 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 032 - chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 80491 - Partenariat Ville de COLMAR.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER